

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du en date du 26/10/2023,

Vu la convention entre l'université Toulouse Capitole et France éducation en date du 20 novembre 2023,

DECIDE :

Article 1^{er}

Le DLC organise des sessions de Test de Connaissance du Français (TCF) en partenariat avec France Education.

L'organisation de ces tests est soumise à une convention couvrant la période de juillet 2023 à juillet 2026. Les tarifs d'inscription par usager sont fixés selon le tableau suivant :

	prix d'achat 2023	Tarifs 2023	prix d'achat 2024	Tarif 2024
TCF tout public				
épreuve obligatoire	47,00 €	65,00 €	47,00 €	65,00 €
Expression Orale	27,00 €	55,00 €	27,00 €	55,00 €
Expression Ecrite	27,00 €	40,00 €	27,00 €	40,00 €
TCF Québec				
Compréhension Orale	23,00 €	35,00 €	23,00 €	35,00 €
Compréhension Ecrite	23,00 €	35,00 €	23,00 €	35,00 €
Expression Orale	27,00 €	55,00 €	27,00 €	55,00 €
Expression Ecrite	27,00 €	40,00 €	27,00 €	40,00 €
TCF pour le Canada				
CO +CE + EO + EE	94,00 €	165,00 €	94,00 €	165,00 €

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 02/12/2023



Hugues KENFACK,
* président